



N° 2020/22
du 20 mai 2020



ERRATUM DELIBERATION

n° 2020/09 du 20 février 2020 approuvant le compte administratif du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n° 69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article L.121-26,
- VU la délibération n° 2011/105 du 26 décembre 2011 portant création du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers de PAÏTA,
- VU l'erratum à la délibération n° 2020/08 du 20 février 2020 portant adoption du compte de gestion du trésorier de la province Sud du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2019,
- VU la délibération n° 2020/07/Cex du 13 mai 2020 approuvant le compte administratif du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2019,
- Considérant le recours gracieux de l'Etat n° HCRNC/SG/DLAJ/BCL/2020/53 du 23 mars 2020,
- Considérant qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la délibération n° 2020/09 du 20 février 2020 approuvant le compte administratif du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2019

- Considérant que cette erreur matérielle n'emporte aucune conséquence sur le fond de la délibération n° 2020/09 susvisée, et qu'il y a donc lieu de rectifier cette erreur matérielle, et par la même de confirmer la décision initiale de la Commune,

- La commission des finances et des services publics entendue en sa séance du 13 mai 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le tableau de l'article 1^{er} de la délibération n° 2020/09 du 20 février 2020 est rectifié comme suit :

LIBELLES	Section d'exploitation	Section d'investissement	Budget total
Crédits budgétaires	265 160 692	7 664 078	272 824 770
Recettes	243 255 938	3 524 889	246 780 827
Dépenses	246 252 625	1 351 503	247 604 128
Résultat de l'exercice 2019	- 2 996 687	2 173 386	- 823 301
Résultat antérieur (002 - 001)	23 861 492	4 139 189	28 000 681
Résultat de clôture 2019	20 864 805	6 312 575	27 177 380
Restes à réaliser	0	0	0
<i>Recettes</i>	0	0	0
<i>Dépenses</i>	0	0	0
Résultat global	20 864 805	6 312 575	27 177 380

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 :

Le conseil municipal confirme l'approbation du compte administratif du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers de PAITA pour l'exercice 2019.

ARTICLE 3:

La présente délibération sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

[Handwritten signatures of council members]



LE PRESIDENT DE SEANCE

[Signature of Bertrand Letocard]
Bertrand LETOCARD

POUR AMPLIATION
Païta, le 25 MAI 2020

[Signature]

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
• de la transmission effectuée le 25 MAI 2020
• de la notification effectuée le 25 MAI 2020
• de la publication effectuée le 25 MAI 2020
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
[Signature]
Philippe MOUTON

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
25 MAI 2020
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- AMPLIATIONS:**
- Registre..... 1
 - SAS..... 1
 - S.G. 1
 - S.G.A 1
 - Trésorier de la province Sud..... 1
 - Service des finances..... 1
 - Archives..... 1
 - Affichage..... 2